



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Commission des Seniors de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Coordination des Associations de Seniors

La Coordination des Associations de Seniors asbl, CAS
“Commission des Seniors
de la Fédération Wallonie-Bruxelles”

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022

Version du 30 mai 2023

Table des matières

Table des matières	3
Coordonnées générales	5
1. Statuts de l'association	7
A. Historique	7
B. Contexte	8
Nos interventions	9
Consultation de la CAS par la FWB	14
Consultation sur le projet de texte de la Déclaration Ministérielle de Rome 2022	14
Avant-projet de décret du Budget Initial 2023	14
CCCA : Compilation, lecture et analyse de documents	15
Observatoire des Politiques Culturelles	16
Participation aux travaux de la Fondation Roi Baudouin	
Membre du Comité d'avis Personnes Âgées de la FRB	17
Rencontre thématique aînés	18
Colloque : L'âgisme se prop'âge, une autre pandémie ?	19
La CAS, membre de l'AG et du CA de Respect Seniors	20
Suivi du Projet JUSTICE	21
2. Conclusions	22
3. Annexes	23

Coordonnées générales

Année civile sur laquelle porte le rapport : **2022**

Identification de l'association :

Nom : **Coordination des Associations de Seniors**

Sigle : **C.A.S.**

Numéro d'entreprise : **0870.761.771**

Adresse du siège social : **Quai Arthur Rimbaud 20 - 6000 Charleroi**

Agréée en tant que Commission des Seniors de la Communauté française pour la période de 3 ans, prenant cours le 1er janvier 2021, se terminant le 31 décembre 2023.

Correspondants :

Prénom Nom : Anne Marie BALTHASART

Statut : Présidente

Téléphone : 0475/65.80.17

Mail : am.balthasart@gmail.com

Prénom Nom : Justine FARRE

Statut : Secrétaire administrative

Téléphone : 0494/40.68.20

Mail : cas.seniors.secretariat@gmail.com

1. Statuts de l'association

A. Historique

La Coordination des Associations de Seniors est une asbl pluraliste créée en 2004 ayant pour but la promotion des relations intergénérationnelles, la solidarité et la justice sociale.

Un des objectifs de la Coordination est de regrouper des associations et de mouvements de Seniors, suffisamment représentatifs, dans une perspective pluraliste. Depuis 15 ans, l'association s'est élargie pour que soient représentées les principales tendances politiques et sociales de la partie francophone de la Belgique.

On y retrouve donc :

- A.F.U.T.A.B., Association Francophone des Universités Tous Âges de Belgique
- Âgo
- CIEP, Aînés du M.O.C.
- Aînés de la F.G.T.B. - Commission interrégionale wallonne des Pensionnés et Prépensionnés
- C2S - Confédération des Seniors Socialistes
- Ecolo - Commission Aînés d'Ecolo
- Enéo - Mouvement social des aînés
- Entr'Âges
- F.I.S. - Fédération Indépendante des Seniors
- Les Engagé.es, *anciennement Aînés du Centre démocrate Humaniste*
- Liages - Association du réseau Solidaris, *anciennement Espace Seniors*
- Seniors MR
- Senoah

Par arrêté du 28 juin 2012, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles instaure la Coordination des Associations de Seniors en tant que Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En cette qualité, nos missions sont les suivantes :

Mission 1 Émettre des avis, soit d'initiative, soit à la demande du Gouvernement ou de l'un de ses membres ou du Parlement, notamment dans le cadre du processus d'adoption des projets et des propositions de décret, sur toutes les matières relevant des compétences de la Communauté française qui présentent un lien avec les intérêts des seniors et leur participation active à la société ;

Mission 2 Informer et sensibiliser ses membres ainsi que la société civile, les médias, les responsables politiques, économiques, sociaux sur toutes questions, analyses, études et actions relatives aux seniors ;

Mission 3 Constituer un espace d'échange d'informations et de bonnes pratiques pour les associations de seniors de la Communauté française ;

Mission 4 Assurer une fonction de représentation des associations de seniors de la Communauté française auprès de tout organe consultatif des aînés faisant appel à sa participation ou à son expertise.

B. Contexte

L'année 2022 fut une période de transition après les remous provoqués par les différentes mesures liées à la Covid.

Les différentes associations qui composent la CAS n'ont pas eu l'occasion de reprendre leurs activités en même temps.

Pendant cette longue période, plusieurs changements ont été opérés au sein des organisations, des nouvelles personnes sont maintenant présentes au sein du CA pour représenter leur association.

Un nouveau rythme des réunions du CA a été décidé. Nos réunions sont maintenant mensuelles, le Bureau se réunissant en visio et les travaux "à thème" sont réalisés par groupes de travail.

Nous souhaitons rappeler une situation particulière rencontrée par la CAS, à savoir le fait que les missions décrites dans le cadre de la Commission des Seniors de la Communauté française sont loin de couvrir des matières proches des conditions de vie des Seniors. Suite au transfert des compétences vers les Régions, cette situation s'est étendue.

Nous pouvons citer, à titre d'exemples, les lieux de vie des seniors et l'organisation de l'aide et des soins à domicile. L'hébergement y compris la prise en charge des soins dépendent des Régions, l'aide à domicile dépend également des Régions, mais les soins à domicile dépendent du niveau fédéral.

Nos interventions

1 Mission 1 du décret

Émettre des avis, soit d'initiative, soit à la demande du Gouvernement ou de l'un de ses membres ou du Parlement, notamment dans le cadre du processus d'adoption des projets et propositions de décret, sur toutes les matières relevant des compétences de la Communauté française qui présentent un lien avec les intérêts des seniors et leur participation active à la société.

1. Consultation sur le projet de texte de la Déclaration Ministérielle de Rome 2022 - **p14**
2. Consultation sur l'avant-projet de décret du Budget Initial 2023 - **p14**
3. Observatoire des Politiques Culturelles - **p16**

2 Mission 2 du décret

Informer et sensibiliser ses membres ainsi que la société civile, les médias, les responsables politiques, économiques, sociaux sur toutes questions, analyses, études et actions relatives aux seniors.

1. CCCA : Compilation, lecture et analyse de documents - **p15**
2. Participation aux travaux de la Fondation Roi Baudouin
Membre du Comité d'avis Personnes Âgées de la FRB - **p17**
3. Publication et distribution des brochures
4. Publication et distribution d'un dépliant explicatif de la CAS
5. Site internet de l'asbl
6. Échange de mails entre membres de la Commission
7. Colloque : "*l'âgisme se prop'âge, une autre pandémie ?*" en collaboration avec Respect Seniors le 29 septembre 2022 à Louvain-la-Neuve - **p19**
8. Participation au projet "*Justice*" menée par l'UCL-Louvain et la CAWAB - projet en cours - **p21**

3 Mission 3 du décret

Constituer un espace d'échange d'informations et de bonnes pratiques pour les associations de seniors de la Communauté française de Belgique.

1. CCCA : Compilation, lecture et analyse de documents - **p15**
2. Réunions de la Commission - lieu de discussion, d'échange et de décision :

2022	18 janvier ; 15 février ; 15 mars ; 19 avril ; 17 mai ; 21 juin ; 16 août ; 20 septembre ; 18 octobre ; 15 novembre ; 20 décembre
-------------	---

3. Échanges de mails réguliers entre les membres de la Commission
4. Colloque : *"L'âgisme se prop'âge, une autre pandémie ?"* en collaboration avec Respect Seniors : le 29 septembre 2022 à Louvain-la-Neuve - **p19**
5. Réunions régulières d'un groupe de travail sur la thématique de l'âgisme en lien avec le colloque sur l'âgisme

2022	24 mars ; 29 avril ; 15 mai ; 7 juillet ; 9 août ; 24 août ; 6 septembre
-------------	--

6. Site de la CAS via les *Interventions, Actualités, Brochures*
7. La Commission est membre de l'AG et du CA de Respect Seniors - **p20**
8. Participation au projet *"Justice"* menée par l'UCL-Louvain et la CAWAB - projet en cours - **p21**

4 Mission 4 du décret

Assurer une fonction de représentation des associations de seniors de la Communauté française auprès de tout organe consultatif des aînés faisant appel à sa participation ou à son expertise.

1. Rencontre avec le cabinet de Monsieur le Ministre Gilkinet dans le cadre du renouvellement des contrats de gestion du rail en 2021 et en 2023
2. Consultation sur le projet de texte de la Déclaration Ministérielle de Rome 2022 - **p14**
3. Consultation sur l'avant-projet de décret du Budget Initial 2023 - **p14**
4. Collaboration avec l'Observatoire des Politiques Culturelles - la Commission membre du Comité d'Accompagnement de l'Observatoire - **p16**

5. Participation aux travaux de la Fondation Roi Baudouin
Membre du Comité d'avis Personnes Âgées de la FRB - **p17**
6. Participation à une rencontre thématique aînés avec le Président du PS, Paul Magnette -
p18
7. Colloque : *"l'âgisme se prop'âge, une autre pandémie ?"* en collaboration avec Respect
Seniors le 29 septembre 2022 à Louvain-la-Neuve - **p19**
8. La Commission est membre de l'AG et du CA de Respect Seniors - **p20**
9. Participation au projet *"Justice"* menée par l'UCL-Louvain et la CAWAB - projet en cours -
p21
10. Copil CCCA Namur : échanges réguliers et participation aux réunions



Consultation de la CAS par la FWB

Consultation sur le projet de texte de la Déclaration Ministérielle de Rome 2022

Du 15 au 17 juin 2022 avait lieu, à Rome, la Conférence régionale européenne sur le vieillissement.

C'est à cette occasion que la Fédération Wallonie-Bruxelles a consulté la CAS. Il était demandé de remettre un avis pour le 15 février 2022 sur le projet de déclaration ministérielle envoyé par Wallonie-Bruxelles International.

Malgré un délai très court, la Coordination s'est organisée afin de partager ses propositions sur le projet de texte. Nombre de propositions d'amendements formulées par la Coordination ont été reprises dans le projet de texte. Malheureusement, le nombre de propositions conservées dans la déclaration finale est bien moindre.

La Coordination continuera à agir pour que les engagements liés au vieillissement repris dans la déclaration ministérielle ne soient qu'un début qui permettra de donner encore plus de parole aux seniors.

Le projet de la Déclaration Ministérielle avec les annotations de la Coordination est joint en annexe au présent rapport.

Avant-projet de décret du Budget Initial 2023

C'est en qualité de Commission des Seniors que la CAS fut consultée en extrême urgence pour une demande d'avis relative à l'avant projet de décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget initial 2023.

En ce qui concerne la CAS, la demande d'avis portait sur la partie suivante de l'avant-projet : chapitre 2 du Titre 3 du projet.

La Coordination des Associations de Seniors, reconnue Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a pris connaissance de l'avant-projet concernant le financement de la Commission.

La Coordination a marqué son accord et n'a pas manqué de remercier de l'importante indexation du budget prévue à son égard.

Cette disposition permettra d'élargir les activités ainsi que de développer les missions liées à la Commission des Seniors.

A la date de la présentation du rapport d'activités 2022 au CA et à l'AG, aucune information officielle n'est parvenue à l'asbl.

2 3 CCCA : Compilation, lecture et analyse de documents

Face au manque de paroles données aux seniors et au manque de décisions politiques les concernant, la Coordination a décidé de reprendre les travaux et d'en repreciser l'importance.

Notre souhait serait de soumettre, avant les élections régionales, une proposition concrète nécessitant un changement dans la législation.

En 2022, la Coordination a commencé à réunir les documents et travaux afin de réaliser un travail conséquent sur les CCCA. L'objectif est que chaque CCCA ait un fonctionnement homogène d'une région à l'autre. Pour que le projet aboutisse, il est nécessaire d'établir une base légale.

Ce projet sera organisé en deux temps. Le premier pour effectuer un bilan de la situation et de ce qui est prévu pour les seniors. Le deuxième pour proposer des changements concrets.

La Coordination prévoit qu'un modèle de CCCA devenu obligatoire, développera des éléments comme la citoyenneté communale et la mobilité. Plusieurs CCCA pouvant former un arrondissement et créer de l'intercommunalité.

Dès 2023, la Coordination se réunira pour travailler plus concrètement sur le sujet. La réalisation de cet objectif tient à cœur de la Coordination.



L'OPC s'est vu confier en juin 2020 l'encadrement d'une démarche évaluative de l'association « Commission des Seniors ».

L'OPC a organisé, durant la crise sanitaire, une mise en réflexion collaborative et intégrative de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du décret.

Un rapport d'observation de la CAS, qui incarne la Commission des Seniors, a été rédigé.

Madame la ministre a ensuite demandé, de poursuivre la démarche évaluative, en inscrivant les missions de la Commission des Seniors dans un cadre décretaal articulé avec les politiques culturelles actuelles en FW-B.

Les propositions de modifications du décret « Séniors » devaient être présentées pour décembre 2022 au Cabinet de la ministre de la Culture, mais ce délai n'a pu être tenu car nombre de chantiers de recherche menés par l'OPC accusent un retard considérable suite à la crise sanitaire.

La chercheuse qui a réalisé les premières observations a programmé le lancement des opérations pour début 2023.

Pour un meilleur suivi, une personne membre du CA de la CAS participe aux réunions et aux travaux en cours.



Participation aux travaux de la Fondation Roi Baudouin

Membre du Comité d'avis Personnes Âgées de la FRB

La carte blanche, "les nouveaux seniors ne veulent pas entrer en maison de repos", publiée à l'initiative du Comité d'avis Personnes Âgées de la Fondation Roi Baudouin a fait l'objet d'une publication dans Le Soir et de Standaard le 26 septembre 2022.

Une brochure a également été publiée à la suite des travaux du Comité d'avis Personnes Âgées de la FRB.

Cette carte blanche a été cosignée par Anne Marie Balthasart, Présidente de la CAS et membre du Comité d'avis Personnes Âgées à la FRB, et par Anja Declercq, Présidente du Comité d'avis Personnes Âgées à la FRB.

Elle a également suscité l'intérêt de la RTBF qui a diffusé un direct de l'émission Tendance le 19 octobre 2022 auquel Madame Balthasart a participé.

La carte blanche et la brochure sont jointes en annexe au présent rapport.

Le 10 novembre 2022, le Président du PS, Paul Magnette, organisait une rencontre thématique avec des acteurs de terrain qui avait pour thème central les aînés.

Suite aux bouleversements occasionnés par la pandémie, l'Institut Emile Vandervelde souhaitait dialoguer avec des acteurs de terrain pour rebondir et être encore plus à l'écoute des personnes âgées.

C'est lors d'un lunch thématique que la Coordination a pu partager son expérience en tant qu'association qui défend les intérêts des seniors dans une démarche d'éducation permanente.

Lors de cette rencontre, la thématique de l'âgisme a été abordée. La Coordination a fait part de l'importance de prendre en compte la grande multiplicité de situations qui se cachent derrière le vocable de vieillesse. Le premier pas dans la lutte contre les stéréotypes consistant à reconnaître la grande diversité de vieillesse.

Plus globalement, il est important d'anticiper le vieillissement. La vieillesse étant l'accumulation de tous les âges, il est essentiel d'agir durant le cours entier de la vie.

La thématique des logements a également été abordée. La Coordination a relevé la difficulté de survie des projets innovants et alternatifs aux Maisons de repos - Maisons de repos et de soins.

Il a été précisé l'importance du logement "à domicile" souhaité par le plus grand nombre de seniors. Plusieurs mesures sont attendues concernant l'adaptation des logements et l'organisation des différentes formes d'aides à domicile. D'autres projets ont été cités, allant des Résidences services au maison Kangourou, tout en passant par la colocation et les logements intergénérationnels.

2

3

4

Colloque : *L'âgisme se prop'âge, une autre pandémie ?*

Suite à l'envoi de l'avis de la CAS quant à l'étude sur l'âgisme sollicitée par Amnesty International Belgique en 2021, le collaborateur du cabinet de Madame Linard avait marqué son intérêt sur le projet de la CAS d'organiser un colloque sur l'âgisme avec notamment, l'intervention du Professeur Adam.

Dès février 2022, la Coordination a réuni un groupe de travail qui s'est attelé au bon déroulement de ce colloque avec une date prévue en septembre 2022. Rapidement, les membres se sont aperçus de l'organisation d'une journée similaire par l'association Respect Seniors à une date très proche.

La Coordination et Respect Seniors ont décidé d'organiser ce colloque en collaboration.

La collaboration a officiellement débuté le 6 juillet 2022. Les deux associations se sont rencontrées à de multiples reprises avant le 29 septembre 2022, le jour du colloque *L'âgisme se prop'âge, une autre pandémie* à Louvain-la-Neuve.

Lors de cet événement, de nombreuses associations membres de la Coordination et la Coordination elle-même y tenait un stand.

Outre l'organisation de l'événement, la Coordination a également mis en place et animé une table ronde avec trois de ses membres. La thématique abordée, *Penser les vieillesse*, a attiré l'attention du public qui n'a pas manqué de réagir et poser des questions.

De ce colloque naîtra un écrit commun reprenant le déroulement de la journée ainsi que des pistes de réflexion dans le courant de l'année 2023.

La Coordination a écrit un compte-rendu de sa table ronde qui est jointe à ce présent rapport.

3

4

La CAS, membre de l'AG et du CA de Respect Seniors

Le 24 juin 2022, le Président de Respect Seniors, Nicolas Berg, a demandé à la Coordination de rejoindre l'Assemblée Générale de Respect Seniors.

Toujours dans l'objectif de faire entendre la voix des seniors, la Coordination a désigné un représentant qui participera, à partir de 2023, aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de Respect Seniors.

Il est prévu par la Coordination d'établir une collaboration fructueuse au sein des organes de gouvernance.

2 3 4 Suivi du Projet JUSTICE

Dans le cadre d'une étude européenne - intitulée JUSTICE - menée avec plusieurs organismes situés à Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Strasbourg et Konya, l'UCLouvain travaille sur la question de la justice spatiale en lien avec l'accessibilité aux transports en commun.

En 2021, la Coordination avait rencontré Monsieur Arthur Nihoul, sociologue-urbaniste de l'UCLouvain afin de discuter de la notion de "justice par l'accessibilité" vue par les seniors. La Coordination avait discuté avec eux des contraintes des personnes âgées, des modes de déplacement préférés et des lieux importants visités par les seniors.

La Coordination a été une nouvelle fois sollicitée afin de connaître les résultats intermédiaires de cette étude.

Il est prévu de rencontrer Monsieur Arthur Nihoul, Monsieur Martin Grandjean, porteur du projet, et Monsieur Mathieu Angelo, directeur du CAWAB le 11 janvier 2023.

Après leur travail de modélisation, les équipes se sont maintenant lancées dans une approche qualitative consistant à accompagner les différents publics concernés dans leurs itinéraires quotidiens.

Il est attendu de cette rencontre de découvrir les avancées du projet et de participer à son meilleur développement en les aidant à vérifier la conformité de leurs itinéraires avec la réalité des contraintes vécues par les seniors.

2. Conclusions

L'année 2022 aura été une année de transition vers de nouveaux objectifs qui seront développés par les travaux de 2023 et des années suivantes.

De nouvelles perspectives sont présentes sur les terrains des Régions Bruxelles et Wallonie. Nous pouvons citer : les liens avec les COPIL (comité de pilotage) provinciaux des CCCA, le rapprochement vers Respect seniors, le suivi des travaux de la CAWAB,...

Nos priorités restent centrées sur les conditions de vie des seniors. Différents domaines font partie de nos travaux. Nous pouvons citer : l'évolution du/des secteurs de l'hébergement, l'organisation et l'accès aux soins à domicile et à l'aide à domicile, l'évolution du rapport revenus et coût de la vie pour les personnes à revenu modeste, l'accès à l'énergie et aux mesures d'économies d'énergies.

L'accès pour certains seniors aux loisirs, sports, vacances de quelques jours, mais aussi la participation à la vie sociale et publique a été rendue plus difficile par la longue interruption de contacts, en présentiel, pendant la période de crise sanitaire.

De nombreuses interrogations concernent la mobilité et l'évolution des relations via le numérique. Nous pouvons citer l'accès aux terminaux bancaires, guichets gares, TEC et STIB, achats de billets, connaissances des horaires trains/bus/tram. Certains seniors, comme d'autres personnes plus jeunes, sont victimes de la fracture numérique.

L'accès aux droits est aussi un élément à améliorer. Nous constatons les difficultés que continuent à rencontrer les seniors qui manquent d'information. Ces difficultés sont doubles : l'accès à l'information sous différentes formes dont "les guichets humains" et la multiplication et la complexité des différentes informations reçues.

Il nous reste une interrogation, voire une crainte pour l'avenir. Nous constatons que les différents projets présentés par les instances des différents niveaux de pouvoirs prennent très peu, voire ne prennent pas de mesures pour faire face à l'augmentation du nombre de seniors dans les prochaines années.

Anticiper est une nécessité qui pour nous ne s'opère pas sur le terrain, notre rôle de coordination primordiale.

3. Annexes

1. Déclaration ministérielle de Rome 2022
2. Carte Blanche de la Fondation Roi Baudouin
3. Brochure FRB
4. Compte-rendu intervention CAS au colloque sur l'âgeisme